



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2026

Présents

Monsieur AUVILLE, Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Madame BROSSARD, Monsieur CHANDENIER, Monsieur CONTE, Monsieur DENIS, Madame DJABER, Madame GOBLET, Monsieur GRATEAU, Madame HOSTACHE, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur BRESILLION, qui avait donné pouvoir à Mr AUVILLE
Madame FROMIAU, qui avait donné pouvoir à Mme HOSTACHE
Madame MOREAU, dont le pouvoir a été attribué à Mr CHANDENIER
Monsieur THOMAS

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de Tours Métropole Habitat
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de Tours Métropole Habitat,
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de Tours Métropole Habitat,
Madame HOSTACHE, en tant que Secrétaire Générale de Tours Métropole Habitat,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de Tours Métropole Habitat,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de Tours Métropole Habitat,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de Tours Métropole Habitat,
Madame CHARPENTIER-GRUBER, Responsable de l'Unité par public et renouvellement urbain à la Direction
Départementale des Territoires,
Madame KERMORGANT, Commissaire aux Comptes de Tours Métropole Habitat
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,

Présidence successive de

**Monsieur MOURABIT jusqu'au point 4,
et de Monsieur DENIS, élu Président à partir du point 5.**

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : COMPOSITION DE LA COMMISSION ELECTORALE ET DU BUREAU DE VOTE

(A/10)

Le Directeur Général et la Secrétaire Générale rappellent au Conseil d'Administration que les élections des représentants de locataires se dérouleront entre le 15 novembre et le 15 décembre 2026. Dans ce cadre, ils rappellent que, lors de la séance du 11 mars 2026, le Conseil d'Administration avait validé les conditions d'organisation de ces élections ainsi que le Protocole d'accord Local.

Il est précisé que ce dernier a été signé par l'ensemble des Associations ayant participé à la réunion de concertation qui s'était tenue le 3 février dernier, à savoir : l'ADCL, affiliée Confédération Générale du Logement, l'AFOC, la CNL 37, la CSF 37, INDECOCA-CGT-37, la CLCV et l'UNLI.

Le scrutin est prévu le jeudi 3 décembre 2026 à 14 h 00.

Le Conseil Métropolitain du 7 mai 2026 ayant fixé le nombre des Membres du Conseil d'Administration ayant voix délibérative à 23 Administrateurs, le nombre d'Administrateurs représentant les locataires reste inchangé, à savoir 4 Administrateurs (au moins 1/6èmes des sièges). Par conséquent, aucun avenant au Protocole d'Accord Local n'est nécessaire.

Conformément à l'article 3 du Protocole d'Accord National, il a été décidé, lors de la réunion de concertation du 3 février dernier, de composer la Commission Electorale ainsi que le Bureau de Vote à l'issue du renouvellement du Conseil d'Administration.

Il est rappelé que la Commission Electorale est consultée sur le déroulement des élections et, en particulier, sur les questions relatives à l'éligibilité des candidats, à la recevabilité des listes et à l'approbation de la liste électorale. L'ensemble des Administrateurs, hormis ceux représentant les locataires, peuvent faire acte de candidatures pour participer à cette commission. Elle se réunira notamment le 14 octobre prochain pour valider l'éligibilité des candidatures, la recevabilité des listes et pour approuver la liste électorale.

Elle doit être composée comme suit :

- de deux Administrateurs, ne représentant pas les locataires, dont un représentant le Président,
- de membres des associations ayant déposé une liste (1 membre par association) : l'Office sollicitera chaque association ayant déposé une liste afin qu'elle désigne son représentant au sein de la Commission Electorale.

La Commission Electorale est présidée par le Président de Tours Métropole Habitat ou son représentant.

Le Directeur Général propose que le Bureau de vote, le jour du dépouillement, soit composé des Membres de la Commission Electorale, d'un Huissier de Justice et du Représentant Légal de Tours Métropole Habitat.

La liste des candidats ainsi que la liste électorale seront soumises pour information au Conseil d'Administration du 22 octobre 2026.

Monsieur GRATEAU et Madame MOREAU se sont portés candidats pour faire partie de la Commission Electorale et du Bureau de vote.

Le Directeur Général demande s'il y a d'autres Administrateurs, ne représentant pas les locataires, susceptibles d'être intéressés. Aucun autre Administrateur ne propose sa candidature.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes :

- de désigner Monsieur GRATEAU et Madame MOREAU, ne représentant pas les locataires, pour faire partie de la Commission Electorale, Madame MOREAU représentant le Président,
- de donner mandat à la Commission Electorale du 14 octobre 2026 pour valider l'éligibilité des candidatures, la recevabilité des listes et pour approuver la liste électorale.
- de valider la composition du Bureau de Vote du 3 décembre 2026.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25/06/2026 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**

